

Thilo Alexander Stopka

La christologie selon l'Esprit et le pontifical de Paul VI

L'étrange influence d'une théologie moderne à la mélodie insidieuse sur les consécrations épiscopales de la soi-disant « Église conciliaire Vatican II »

Résumé du livre paru en allemand : « Geist-Christologie und das Pontifikale Pauls VI. - Der unheimliche Einfluß einer Modetheologie auf die Bischofsweihen der sogenannten Konzilskirche ».



Dans son encyclique *Dominum et Vivificantem* au §17, Jean Paul II professe l'hérésie de la christologie selon l'Esprit : « Il convient de souligner ici que l'«esprit du Seigneur», qui «repose» sur le futur Messie, est clairement et avant tout un don de Dieu pour la personne de ce Serviteur du Seigneur. Mais lui-même n'est pas une personne isolée et existant par elle-même, parce qu'il agit par la volonté du Seigneur, en vertu de sa décision ou de son choix.»

« **Le Saint-Esprit n'est en aucune manière un don pour la 'personne du Messie'**, parce que celle-ci, en raison de l'union hypostatique, est la seconde personne de la divinité, de laquelle procède le Saint-Esprit, à partir du Père et du Fils », écrit le professeur Johannes Dörmann : « *La voie théologique de Jean-Paul II jusqu'à la Journée mondiale de prière des religions à Assise. II/3, La trilogie trinitaire* », page 127 dans l'édition allemande, Senden/Westf. 1998.

Le pape Adrien Ier, ayant en vue les adoptionnistes du VIIIème siècle en Espagne, interdit l'application de l'expression « *serviteur de Dieu* », en raison de l'union hypostatique ; [Denz. 313].

Selon la Christologie selon l'esprit telle qu'exprimée par la nouvelle forme du rite Novus Ordo de la consécration épiscopale de Paul VI , le Saint-Esprit apparaît comme un don au Messie qui ne le possédait pas auparavant: « *Et maintenant, Seigneur, répands sur celui que tu as choisi la force qui vient de toi, l'Esprit qui fait les chefs, que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus-Christ, qu'il a lui-même donné aux saints Apôtres qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la louange incessante et à la gloire de ton Nom* ».

Le n°47 du Compendium au Catéchisme Universel professe la « christologie selon l'esprit » en interprétant le dogme de la procession du Saint-Esprit à partir du Fils : « *Il (le Saint-Esprit) procède aussi du Fils (Filioque), par le don éternel que le Père fait de lui au Fils.* » [Edition française, allemande, hollandaise et anglaise]. Ce nouveau « filioque révisé » du Compendium réduit le Fils à une sorte de « canal transitoire » du Saint-Esprit selon l'hérésie du prêtre Joseph Langen, professeur de théologie catholique à l'Université de Bonn jusqu'en 1871. Le cardinal Franzelin a publié par la Propaganda Fidei une réfutation de Langen et de l'évêque orth.-russe Macary Bulgakov.

§264 du « Catéchisme Universel » : « *Le Saint-Esprit procède du Père en tant que source première et, par le don éternel de celui-ci au Fils, du Père et du Fils en communion.* » Ce paragraphe du CU était à l'origine du n°47 du Compendium cité ci-dessus. Déjà ambiguë de manière flagrante, la phrase du n°47, par un savant mélange des expressions grammaticalement différentes « celui-ci » et « celui-là » et « lui », met encore un plus en évidence l'hérésie (qui s'est du reste propagée ainsi aux autres langues, puisque la version de référence du CU était la française) : le Père donne prétendument à son Fils l'Esprit en tant que don ! **Cela contredit le Credo du XI^e Concile de Tolède (Denz. 277) qui reprend la doctrine de saint Augustin** [in Ioh. Tract. 99 n. 9] : « *Car il (le Saint-Esprit) ne procède pas du Père vers le Fils ..., mais il apparaît bien comme ayant procédé à la fois de l'Un et de l'Autre, ...* ».

Ici : espace pour les mentions légales de l'édition Saint-Rémi

L'hérésie de la christologie selon l'esprit dans le nouveau rite de baptême (citation tirée de la version anglaise) :

Extrait de la bénédiction des eaux :

« C'est dans les eaux du Jourdain que ton Fils a été baptisé par Jean et oint de l'Esprit. Ton Fils a voulu que l'eau et le sang coulent de son côté lors qu'il pendait sur la croix. Par la puissance de l'Esprit, donne à l'eau de cette source la grâce de ton Fils ».

Voici le commentaire de l'abbé Docteur Hans-Otto Katzer. Ce prêtre tchécoslovaque était autrefois responsable de l'enseignement de la théologie dogmatique à Weissbad, le premier séminaire germanophone de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X en Suisse. Le Dr. Katzer, un sédévacantiste, a été diffamé au sein de la FSSPX comme étant un espion communiste chargé de séparer la Fraternité du « Très Saint Père » : *« Nous pourrions encore laisser l'évaluation de ces paroles [de la bénédiction de des eaux baptismales] aux lecteurs qui ne disposent que des connaissances du catéchisme d'enfant, puisque la vision erronée est impressionnante. Le Christ est vrai Dieu et vrai Homme dès le commencement (de l'Incarnation) ! La nature de l'union hypostatique interdit les expressions mentionnées dans la formule ! Saint Grégoire de Nazianze souligne que le Christ est venu au baptême de Saint Jean pour sanctifier le baptême, et non pour être sanctifié. De même que le Christ n'avait pas besoin de la rémission des péchés, il n'avait pas non plus besoin de grâce. »* - Revue « EINSICHT, römisch-katholische Zeitschrift », Volume 6, No. 2, p. 62, Munich, Juillet 1976, lieu de dépôt: « Catholicapedia.net ».

Tiré de §438 du catéchisme universel : *« Sa consécration messianique éternelle s'est révélée dans le temps de sa vie terrestre **lors de son baptême par Jean quand 'Dieu l'a oint de l'Esprit-Saint et de puissance'** (Ac.10.38) 'pour qu'il fût manifesté à Israël' (Jn 1, 31) comme son messie. On peut se demander, « le Fils de Dieu, le Verbe fait Homme, aurait-il pu avoir besoin d'un surcroît de ces puissances divines ? »* En outre, le Prof. Joh. M. van der Ploeg O.P. remarquait dans sa critique du Catéchisme Universel l'interprétation fallacieuse de Ac. 10.38 – Lc. 4.18-19-Is.61.1 ; dans son expertise sur ce Catéchisme [revue « Theologisches », vol. 20, n°7, Jul. 1990].

Il convient d'expliciter l'illustration de recto de couverture de ce livret. C'est une indienne de la tribu Arapaho selon certains, ou Païoute selon d'autres. Que fait-elle ? C'est dans le cadre du mouvement indien de danse d'esprits au 19^{ème} siècle qu'elle rendait ainsi un culte à « *l'esprit* » qu'elle vénérât dans les arbres, les rivières, les montagnes, les ours, les ancêtres et les bisons ... Observons que ce mouvement aurait été inconcevable sans les moyens de transport modernes tels que le chemin de fer, sans les communications telles que le télégraphe et sans la langue anglaise par laquelle tous les indiens des États Unis communiquaient à la fin du 19^{ème} siècle. Le prophète de ce mouvement spirituel, un certain *Wowoka*, pouvait ainsi voyager partout et sa '*religion d'esprit*' procurait aux indiens dépressifs leur dernière mais **fausse** consolation, son arrivée étant annoncée par télégraphe. Eh bien non, sa danse n'aura pas conféré aux indiens l'invulnérabilité face aux balles de fusils, les buffles ne seront pas revenus et les blancs n'auront pas disparu. Quelle déception ! Tout comme le fut celle de la nouvelle pentecôte de Vatican II ! L'esprit de l'imposteur *Wowoka* n'était nullement le Saint-Esprit. Et cet esprit n'était autre que celui que l'humanité déchue adore depuis Nimrod : un « *esprit* » assimilé à la nature et identifié avec la « *puissance et la force* » dans un sens purement terrestre et immanent. Ce même esprit était déjà familier à la philosophie grecque du stoïcisme, ressuscitée par le panpsychisme moderne si cher à Teilhard de Chardin. On appelait cet esprit en grec « *hégémonikon pneuma* », en latin « *spiritus principalis* », ou « *esprit cosmique guide* » en français. Soulignons que sur le plan religieux le stoïcisme apparaît n'être qu'une simple justification intellectuelle de l'animisme, ne distinguant pas mieux la différence entre Dieu et le monde que la femme indienne de notre livret. C'est bien ce même esprit d'immanence - qui n'est nullement le Saint-Esprit transcendant - qui est central à la religion du Concile Vatican II et dont il est imploré l'infusion dans « *l'évêque élu* » de la nouvelle « *consécration épiscopale* » de Paul VI. Dans le cadre de la philosophie aristotélicienne « *l'église conciliaire* » présente ce même « *esprit cosmique* » comme la cause formelle de l'engendrement de la divinité du Fils de Dieu [n°47 du Compendium du nouveau Catéchisme mondial], comme de son incarnation et du pouvoir sacerdotal de leurs « *évêques* », [cf. la forme de la consécration épiscopale du *Novus Ordo*]. Le drame c'est que le véritable Saint-Esprit n'est nullement la cause formelle dans ces trois opérations. Ces ordinations épiscopales sont donc radicalement invalides. Et comme nous l'enseigne Mc. 13.22, les *pseudo-christi* annoncés par le Christ ne sont pas seulement des imposteurs, mais des faux sauveurs, parce qu'ils sont aussi oints de l'anti-chrisme, ce faux « *esprit* » lequel est en fait la cause formelle de leurs fausses prophéties et l'âme de leurs fausses liturgies.

Table de matières

Inhaltsverzeichnis

Voici, l'abomination de la désolation dans un lieu saint, qui est là où elle ne doit pas être, et quiconque lit ceci, qu'il s'en aperçoive !.....	2
L'invalidité des consécration épiscopales selon le rite de Paul VI.....	2
Introduction.....	2
La cause formelle.....	4
La nouvelle forme en latin et en traduction vernaculaire.....	5
Quel est le sens de la nouvelle forme que lui donne la secte conciliaire ?	6
La nouvelle forme affirme l'identité de la cause formelle du sacerdoce du Christ et de la cause formelle du sacerdoce des apôtres.....	6
Saint Bonaventure, le Docteur Séraphique : l'Incarnation du Fils ne s'est pas réalisée par la médiation du Saint-Esprit.....	8
Le Saint-Esprit n'est pas non plus cause formelle du caractère sacerdotal.....	8
La conséquence de la nouvelle forme de consécration épiscopale : la négation de la Nature Divine et de la Personnalité Divine du Fils.....	9
La nouvelle forme tire son origine d'une Christologie selon l'Esprit de facture récente.....	9
La Christologie selon l'esprit se trouve aussi dans le nouveau catéchisme universel de la secte conciliaire.....	11
Qui est ou qu'est-ce que le « spiritus principalis » ?.....	13
Le Synode au Latran sous le Pape Saint Martin I.....	14
Le Concile d'Ephèse condamnait déjà ce qu'on appelle aujourd'hui la Christologie selon l'Esprit.....	15
La plus ancienne confirmation du dogme de Filioque déjà sous le Pape Damase.....	15
Les mensonges des réformateurs liturgiques.....	16
Sens panthéiste de l'expression « spiritus principalis ».....	17
Sources.....	18

Voici, l'abomination de la désolation dans un lieu saint, qui est là où elle ne doit pas être, et quiconque lit ceci, qu'il s'en aperçoive !

L'invalidité des consécration épiscopales selon le rite de Paul VI.

Introduction

Cette année, le 18 juin 2018 marquait le cinquantième anniversaire de la « promulgation » par Paul VI de la Constitution apostolique « Pontificalis Romani Recognitio ». Cette constitution a aboli le rite traditionnel de consécration épiscopale et l'a remplacé par un produit artificiel, un rite sans précédent dans l'histoire de l'Église catholique romaine. Pour cela, toutes sortes de faux prétextes ont été mis en avant. Le plus connu d'entre eux est que le nouveau pontifical est un chef d'œuvre de la liturgie orientale traditionnelle et donc un monument de l'œcuménisme. Heinzgerd Brakmann, alors chargé de cours à l'Université de Bonn, s'est réjoui, dans un essai, de ce nouveau rite de consécration épiscopale, bien qu'il eût par ailleurs fourni la preuve que ce rite trouvait son origine dans la littérature pseudo-apostolique et pseudépigraphique.

Toutes les comparaisons avec les rites avec lesquels on prétendait qu'il était lié n'ont été faite que d'un point de vue plus littéraire et poétique ; les différences de nature dogmatique par rapport à la doctrine sur le Christ et sur le Saint-Esprit n'ont même pas fait l'objet d'un coup d'œil. Mais un examen plus approfondi révèle que cet ordre nouveau piétine la doctrine de l'Incarnation du Verbe éternel et mutile le Saint-Esprit. Ce rite s'adresse donc à un soi-disant dieu, qui n'est pas notre Dieu de la Révélation, cette Révélation qu'Il a confiée à l'Église catholique. Par conséquent, le rite ne peut être qu'invalidé et détruit la succession apostolique des évêques.

Ainsi, l'Église conciliaire n'a plus de sacrement d'ordination, et après cinquante ans, ses ministres sont presque tous des laïcs dépourvus du caractère sacerdotal indélébile, en particulier ce clown et bouffon de cour de l'UE bruxelloise « Francisco Bergoglio ». Les successions encore valables des anciennes Églises catholiques orientales s'éteignent aussi par des mélanges imposés avec les successions invalides des hiérarchies occiden-

tales Novus Ordo (*Jean Paul II a « consacré » le métropolitain de Kiev après la fin de la guerre froide*).

Un élément central de la nouvelle forme de consécration épiscopale est l'expression « *spiritus principalis* ». L'« Église » du Concile Vatican II n'a pas jugé nécessaire de définir cette expression (y compris dans ses traductions en langue vernaculaire) de manière contraignante. Pourquoi cette expression est-elle si importante pour elle ? Qu'est-ce que cela signifie pour la *secte conciliaire* ? Et même si nous-mêmes et d'autres ont écrit des livres sur la question de l'invalidité du nouveau pontifical en question il y a bien des années, jusqu'à présent nul ne s'est préoccupé de ce qu'est la doctrine de cette nouvelle « Église » concernant le Saint-Esprit, si on la considère en regard du « *spiritus principalis* ». Qui ou quel est cet « esprit » ? Étrangement aucune traduction contraignante de cette expression en langue vernaculaire, qui pourrait apporter quelque clarté, n'est disponible, et en français on la traduit par « *l'Esprit qui fait les chefs* ».

Nous avons vu, par le passé, que, pour six raisons différentes, ce nouveau rite est nécessairement invalide. Aucune n'a été réfutée, à notre grande satisfaction. Dans ce livret assez court, nous nous intéresserons principalement à la question de savoir en quoi l'invalidité est liée au « *spiritus principalis* ». En fait, nous tomberons sur une septième cause d'invalidité : la « *secte conciliaire* » ne fait aucune distinction entre la *cause formelle* du souverain-sacerdoce dans le Christ lui-même et la cause formelle du sacerdoce d'ordination des apôtres. Même des catholiques de tradition pourraient être surpris d'entendre que la différence est infinie. C'est en effet la différence qui existe entre d'une part l'existence infinie et non créée de Dieu qui s'est fait homme, une existence qui est celle du Verbe éternel incarné ; et d'autre part la puissance finie, créée du caractère sacerdotal, qui ne confère qu'une participation limitée au sacerdoce du Rédempteur.

La nouvelle forme nie ce dernier fait et le remplace par autre chose. Elle voit la cause formelle de l'ordination sacerdotale du Rédempteur, comme celle des apôtres et de leurs successeurs, dans une seule et même chose : dans le « *spiritus principalis* » ! C'est ce dernier qui devrait alors être le vrai prêtre, et non pas Jésus de Nazareth, car la dépendance du Christ à l'égard du « *spiritus principalis* » ne serait pas différente de celle des apôtres. Le prêtre ordonné ne pourrait alors pas agir, en vertu du caractère sacerdotal d'ordination, « *en la Personne du Christ* » ; au contraire,

selon la forme *Novus Ordo*, le Christ et les apôtres travailleraient de manière identique à travers le « *spiritus principalis* ». Un lien direct entre le sacerdoce catholique et le Christ ne pourrait donc pas exister, parce que le Christ et les prêtres ordonnés auraient leur relation propre et parallèle avec le « *spiritus principalis* ».

Cette seule considération tient du blasphème ! Le nouveau rite de consécration épiscopale agit comme si le vrai Dieu-Homme Jésus-Christ avait besoin d'une puissance étrangère pour son œuvre rédemptrice. C'est une violation du sanctuaire du plus haut degré, l'abomination de la désolation dans le lieu saint, dont le Sauveur nous a averti. Les doctrines des grands conciles œcuméniques sont renversées comme si elles ne valaient pas plus que du papier. Il faut ici souligner en particulier le grand Concile d'Éphèse, mais aussi le Second Concile de Constantinople, où déjà eut lieu et fut décidée la première controverse concernant la procession du Saint-Esprit du Père et du Fils (filioque), mais peu d'historiens veulent s'en rendre compte. Le nouveau rite de « *consécration épiscopale* » est un rite d'initiation luciférien qui nie la Divinité du Christ à l'instant même où il prétend conférer le sommet du sacerdoce de la Nouvelle Alliance !

Ce livret est donc consacré à ce sujet, et tous les lecteurs qui sont intéressés par de plus amples informations sont encouragés à étudier les livres et les pages web référencés à la fin de la brochure, et qui fournissent des sources riches.

La cause formelle

Le nouveau rite, avons-nous dit, affirme, de manière blasphématoire, qu'il existe une cause formelle identique, le « *spiritus principalis* », d'une part au souverain sacerdoce du Dieu-Homme Jésus-Christ et d'autre part au sacerdoce apostolique d'ordination conféré à de simples êtres humains. Mais qu'est-ce qu'une *cause formelle* ?

Dans la philosophie scolastique, la cause formelle (*causa formalis*) est la cause ou le principe qui détermine la forme, c'est-à-dire la morphologie, la structure, l'essence d'un être ; outre la cause matérielle (*causa materialis*), la cause efficiente (*causa efficiens*) et la cause finale ou finalité (*causa finalis*),

c'est l'un des quatre types de causes que l'on trouve déjà dans la métaphysique d'Aristote.

Le principe de cause formelle, comme la cause matérielle, est une cause interne de tout être (créé). Elle consiste simplement dans la forme ou l'apparence (en grec : 'idéa' ou 'eidos'), la structure ou le motif que l'on retrouve dans les êtres. Une statue de bronze, par exemple, provient du fait que du matériau bronze (*cause matérielle*) est moulé sous la forme de la statue.

La philosophie scolastique assimile souvent le principe des causes formelles à la cause *exemplaire* (*causa exemplaris*), qui est elle-même dans une large mesure identique à l'idée platonique (idée grecque). En ce sens, par exemple, le cheval vivant représente la « *cause formelle* » d'un cheval jouet dans son apparence extérieure. ***Cependant, la signification métaphysique plus profonde du terme « cause formelle » vise à la détermination intérieure d'une chose, c'est-à-dire à son essence.***

Ensuite, nous devons nous pencher sur la nouvelle forme de consécration épiscopale elle-même. Elle est appelée forme d'une façon analogique parce qu'elle donne à la matière, en l'occurrence à l'« *informe* » et ambiguë imposition des mains, son sens très spécifique.

La nouvelle forme en latin et en traduction vernaculaire

Et nunc effunde super hunc Electum eam virtutem, quae a te est, Spiritum principalem, quem dedisti dilecto Filio Tuo Jesu Christo, quem Ipse donavit sanctis Apostolis, qui constituerunt Ecclesiam per singula loca, ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem nominis tui.

Et maintenant, Seigneur, répands sur celui que tu as choisi la force qui vient de toi, l'Esprit qui fait les chefs, que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus-Christ, qu'il a lui-même donné aux saints Apôtres qui établirent l'Eglise en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la louange incessante et à la gloire de ton Nom ».

La forme a pour seule tâche de décrire en quoi consiste le ministère sacramentel d'ordination de l'évêque. Tout d'abord, nous nous rendons compte qu'aucune notion traditionnelle ne vient exprimer ce qu'est l'ordre de l'évêque dans la forme de ce nouveau rite. Ce seul fait entraîne inévitablement l'invalidité

du rite. Car la forme sacramentelle doit obligatoirement soit contenir la désignation, c'est-à-dire le nom reconnu, du degré spécifique de l'Ordre (*évêque, prêtre, diacre*), **soit** désigner autrement son pouvoir sacramentel conféré (par exemple : « *sommet du sacerdoce* ») **et** la grâce sacramentelle infusée (par exemple : *la grâce d'être un bon pasteur*). Cela a été souligné par les évêques anglais dans leur réponse aux Anglicans pour défendre la Bulle dans laquelle le Pape Léon XIII a déclaré les Ordres anglicans nuls et vains [A Vindication of the Bull '*Apostolicae Curae*', 1897]. D'ailleurs, dans son livre sur l'invalidité de la nouvelle consécration épiscopale, Johannes Rothkranz (tout comme l'abbé Anthony Cekada) a lui-aussi souligné que la nouvelle forme n'avait absolument rien à dire dans un sens traditionnel sur l'ordre épiscopal (voir les références en fin de livret).

Quel est le sens de la nouvelle forme que lui donne la secte conciliaire ?

Mais tournons à présent notre attention vers le sens que la secte du Concile Vatican II doit inévitablement donner aux mots qu'elle présente comme la forme du sacrement. Elle combine en effet la présentation et l'explication de l'épiscopat, à la manière dont elle le voit, avec une explication du sacerdoce du Christ selon son goût.

La seule construction de la phrase de la nouvelle forme sacramentelle suggère que la cause formelle, c'est-à-dire le principe formateur du sacerdoce du Rédempteur, d'une part, et le sacerdoce des apôtres, d'autre part, est une seule et même chose : le « *spiritus principalis* » ! Et celui-ci, au gré des traductions en langue vernaculaire, prend encore une autre signification (*soit personnelle, soit en tant que pouvoir impersonnel seulement*). A ce stade, il est inutile de considérer son vrai sens, ce que nous ferons plus loin, mais retenons simplement que, selon le Concile et les réformateurs, c'est une seule et même chose, dans le Christ ou dans les apôtres et les évêques, qui cause la prêtrise !

La nouvelle forme affirme l'identité de la cause formelle du sacerdoce du Christ et de la cause formelle du sacerdoce des apôtres

Il s'ensuit ceci : si cette nouvelle forme avait raison en cette matière, la qualité métaphysique et la structure du sacerdoce de Jésus-Christ seraient identiques à celles de ses apôtres et de leurs successeurs. Cette conclusion est nécessaire, parce que, précisément, la nouvelle forme affirme que la « *force ou puissance (latin : virtus, grec : dynamis)* », qui viendrait de Dieu et qui serait une seule et même chose que le « *spiritus principalis* », a d'abord été

donnée au Fils, qui pouvait ensuite la transmettre aux apôtres pour qu'ils puissent agir à la place du Christ afin d'ériger l'Église dans le monde entier. La question est donc : *le sacerdoce du Christ est-il vraiment de même qualité et de même structure métaphysique que ceci des apôtres ?* Le prêtre catholique n'est-il pas, se demandera-t-on avec inquiétude, un « *alter Christus* » – comme on dit en latin –, un « *autre* » ou un « *second sauveur* » ? En effet, il l'est, mais pas dans le sens d'une pleine identité de son sacerdoce avec celui du Christ, mais seulement dans le sens d'une participation limitée au souverain sacerdoce du Christ !

Nous devons donc examiner de précisément ce qui fait que le Christ est grand prêtre et médiateur, et ce qui fait que les apôtres et leurs successeurs, les évêques, le sont.

En tant que Fils incarné de Dieu, le Christ est Grand Prêtre de la Nouvelle Alliance, par la nature même de l'Incarnation

En Jésus-Christ, la Personne du Fils assumait la nature humaine à sa nature divine dans la mesure où le rapport d'unité des deux natures est l'hypostase du Fils Éternel, sans séparation et sans mélange des deux. Plus précisément, le Fils assumait la nature humaine, qui est capable de souffrance et de passion, afin d'offrir, comme Grand Prêtre et Dieu-Homme sur la croix, l'unique sacrifice propitiatoire et expiatoire qui puisse satisfaire Dieu pour toute la race humaine tombée dans le péché. Les apôtres, en revanche, ne sont pas prêtres par nature, et ce n'est que par le caractère sacerdotal indélébile que Jésus-Christ leur a donné qu'ils sont prêtres. Cette caractéristique sacerdotale dans l'âme des apôtres entraîne une simple participation au souverain-sacerdoce du Christ. Le Christ, d'autre part, est prêtre par sa mission, l'Incarnation elle-même. Cette mission de l'incarnation du Verbe éternel se passe dans le cadre d'une analogie temporelle face à la filiation éternelle.

Mais, pourrait-on dire, le Saint-Esprit ne pourrait-il pas être également la de l'Incarnation dans le Christ comme celle du caractère sacerdotal dans les apôtres ? Ce serait se méprendre, car on ne s'intéresse pas ici à la cause efficiente (*causa efficiens*) mais à la cause formelle !

La véritable cause de l'Incarnation est la Trinité Sacrée en tant que telle. Certes, selon les Saintes Écritures, on peut attribuer l'effet de l'Incarnation à

une seule Personne Divine, à savoir le Saint-Esprit (cf. Luc 1, 35). Ce n'est pas la question ici ! Nous traitons en effet ici plutôt du principe formel, de la qualité intérieure et de la nature de chacun des deux prêtres, et non de la manière avec laquelle elles se sont réalisées extérieurement.

Saint Bonaventure, le Docteur Séraphique : l'Incarnation du Fils ne s'est pas réalisée par la médiation du Saint-Esprit

La question est donc : l'Incarnation du Fils a-t-elle eu lieu par la médiation du Saint-Esprit, que la secte conciliaire désigne par « *spiritus principalis* » ? Le Saint-Esprit dans le Christ est-il médiateur entre la nature divine et la nature humaine, comme une « *colle métaphysique* », pour ainsi dire, entre le Christ homme et Dieu le Fils, assurant ainsi la qualité et la structure intérieure de l'Incarnation ? Saint Bonaventure, le docteur séraphique, qui fut aussi un bon ami de saint Thomas d'Aquin, le rejette expressément (*Opera omnia III distinctio 2, art. 3, q. 3*). En effet, cela signifierait que le Saint-Esprit serait devenu homme et non le Fils. Il rejette également l'idée que le Fils pourrait posséder la nature humaine via une grâce infusée, qu'on pourrait assigner, approprier ou attribuer au Saint-Esprit. En effet, dit-il, une telle condition (*habitus*) est quelque chose de créé et, en tant que telle, ne pourrait pas avoir un effet infini. Mais l'Incarnation du Fils est un effet infini (*Opera omnia III distinctio 2, art. 3, q. 2*). Ce n'est que dans un sens congruent qu'il veut envisager une médiation du Saint-Esprit. Que signifie congruent ? Congruent signifie ici une circonstance concomitante nécessaire, mais qui n'a pas de lien de cause à effet avec l'Incarnation. En ce sens, on peut dire que le Christ est (aussi) oint du Saint-Esprit, bien que l'onction substantielle de l'humanité du Christ provient bel et bien de son unité personnelle avec le Fils Éternel, qui l'a assumée. Ainsi, cette onction de l'humanité du Christ avec le Saint-Esprit n'est qu'une conséquence, et non une cause quelconque de son sacerdoce ; il s'agit donc d'un langage impropre mais licite dans des certaines limites.

Le Saint-Esprit n'est pas non plus cause formelle du caractère sacerdotal

Inversement, le caractère sacerdotal indélébile (*le sceau de la consécration sacerdotale*) des apôtres et de leurs successeurs, les évêques, ne peut pas être attribué formellement au Saint-Esprit, car le caractère sacerdotal est le Christ lui-même. C'est ce que saint Thomas décrit dans sa Somme théologique (III q. 63 a.2, 3 et 5). En affirmant que le caractère est « *ipse Christus* », c'est-à-dire « *le Christ lui-même* », bien sûr, il ne veut pas signifier une identité de fait,

mais – répétons-le – la cause formelle constituante dont nous parlons depuis le début. Le sacerdoce des apôtres est ainsi modelé sur celui du Rédempteur, ce qui est directement évident. Puisque le sacerdoce des apôtres par le sceau sacerdotal est un accident (*c'est-à-dire une qualité non essentielle*) attaché d'une façon inhérente à l'âme, mais que Jésus-Christ est prêtre par nature ou par essence – parce qu'il est le Fils de Dieu Incarné –, il y a la même différence entre le sacerdoce du Christ et celui des apôtres qu'entre la substance et l'accident.

La conséquence de la nouvelle forme de consécration épiscopale : la négation de la Nature Divine et de la Personnalité Divine du Fils

Et que faudrait-il en déduire si l'on supposait, comme l'affirme la nouvelle forme de consécration épiscopale, qu'une seule et même circonstance est la cause formelle du sacerdoce du Christ et du sacerdoce apostolique ? On en déduirait que le sacerdoce de Jésus serait alors au même niveau que celui des apôtres, ce qui signifiait que le Christ ne serait déifié que par le suspect « *spiritus principalis* » ! Mais un tel « *Jésus* » n'est pas notre Christ de la Révélation, et, en tant que catholique bien nés, nous ne connaissons pas un tel personnage ! Ainsi, la nouvelle forme prêche un évangile différent (« *Et que celui qui le fait soit anathème* », Gal. 1.8) et rabaisse le sacerdoce de la Nouvelle Alliance au niveau de celui de l'Ancien Testament. C'est un cas analogue à celui des Anciens établis par Moïse lorsque Dieu ordonna au prophète de placer soixante-dix hommes pour la direction du peuple : Dieu voulut prendre de cet « *esprit* » qu'il avait déjà répandu sur Moïse pour le leur donner (Nombres 11.16 et suivants). Mais, en l'occurrence, il s'agissait simplement de la transmission d'un charisme.

La nouvelle forme tire son origine d'une Christologie selon l'Esprit de facture récente

Quels sont ceux qui prêchent ce nouvel « *évangile* », et quel est le nom de cette tendance pseudo-théologique ? Elle est appelée Christologie selon l'Esprit, par opposition à la Christologie du Logos révélée : « *et le Verbe s'est fait chair* » (Jean 1, 14) ! La Christologie selon l'Esprit a été et est toujours plus ou moins enseignée par la plupart des représentants de toute l'agitation postconciliaire. Par exemple, nous pouvons nommer Hans-Urs von Balthasar ou le jésuite Piet Schoonenberg, mais aussi le rédacteur en chef de la nouvelle consécration épiscopale en personne : Joseph Lécuyer.

Ce dernier, en tant que père missionnaire de l'Ordre des Pères du Saint-Esprit, était subordonné à Mgr Marcel Lefebvre. Les travaux de recherche du père Lécuyer ont attiré l'attention de ses supérieurs religieux dans les années 1950, si bien que Mgr Lefebvre prépara un dossier d'accusation pour suspicion d'hérésie qu'il envoya au Saint-Office. Mais Pie XII mourut et tout a changé. Après la retraite de Marcel Lefebvre, Lécuyer le remplaça comme Supérieur général des Pères du Saint-Esprit ! Cette nouvelle position exceptionnelle fut son tremplin vers la Commission de Réforme du Rite qui était dirigée par Annibale Bugnini sous le pontificat de Paul VI. Lécuyer a été tout particulièrement responsable de l'élaboration de la nouvelle consécration épiscopale.

Il y a beaucoup d'autres « adeptes de la Christologie selon l'esprit ». L'un d'entre eux est Leonardo Boff, qui ne s'occupait pas uniquement de la « théologie de la libération », une version communiste d'une fausse chrétienté. Comme la Christologie selon l'esprit a une orientation pan-religieuse, elle a trouvé des représentants d'importance même parmi les protestants, comme le professeur Jürgen Moltmann – que Joseph Ratzinger connaît très bien – ou le professeur protestant-réformé Hans-Joachim Kraus (†), qui considérait la Christologie selon l'esprit comme une exigence pour le dialogue avec le judaïsme : *Jésus-Christ devrait pouvoir s'expliquer dans le seul cadre de l'Ancien Testament !* Tout le mouvement de Taizé appartient à ce milieu, et en particulier Max Thurian. La liturgie de Lima écrite par lui est imprégnée de Christologie selon l'esprit. Dans plusieurs passages, il est dit que Jésus de Nazareth n'aurait été élevé à la dignité messianique qu'à partir du baptême dans les eaux du Jourdain par saint Jean-Baptiste, lorsque le Saint-Esprit est apparu sous la forme de colombe. En tant qu'autre représentant important, n'oublions pas le mouvement charismatique. Il serait trop long de tous les énumérer, mais en langue anglaise, les références dans Google-Books à la « *spirit christology* » sont légion.

La Christologie selon l'esprit présente le Rédempteur comme un être humain qui ne devient Christ que par le « *don de l'Esprit* ». Cela correspond bien au nouveau rite de consécration épiscopale. En outre, nous ne trouvons pas seulement ici une négation de la divinité du Christ ; mais une nouvelle hérésie trinitaire s'ensuit immédiatement, puisque la nouvelle forme nie également la procession du Saint-Esprit à partir du Fils. En effet la Christologie selon

l'esprit affirme clairement que cet « *esprit* » (qui est étrangement assimilé à l'attribut d'essence divine de la « *force* », comme si un attribut divin était la même chose qu'une Personne divine) émane¹ du Père en direction du Fils, et a donc été donné tout d'abord au Fils – comme si Celui-ci avait besoin de ce don –, pour qu'il puisse à son tour le transmettre aux apôtres. Tout cela n'est pas considéré uniquement dans un sens temporel, c'est-à-dire dans le contexte de la mission extérieure du Fils dans le monde, mais aussi dans un sens trinitaire sur le plan des relations divines intérieures des Personnes divines au cœur de la Sainte Trinité, comme le démontre à l'évidence les catéchismes officiels de la secte du Concile Vatican II.

La Christologie selon l'esprit se trouve aussi dans le nouveau catéchisme universel de la secte conciliaire

Dans le n°47 du Compendium (*un recueil officiel*) du Catéchisme de l'Église « catholique » (le nouveau catéchisme universel des années 1990), la procession du Saint-Esprit depuis le Père et « depuis le Fils » (filioque) selon le dépôt de la foi a été trafiquée de manière à affirmer très clairement que le Saint-Esprit, renommé Esprit Saint², procéderait du Père vers le Fils, ce qui est tout à fait hérétique ! Cela contredit le Credo du XI^e Concile de Tolède [Dz. 277], lequel a repris une formulation remontant à saint Augustin [*de Trin. 15.26.47' et 'in Ioh. Tract. 99 n. 9'*] : « *Le Saint-Esprit ne procède pas du Père au Fils !* »

Mais ce n'est pas tout, car ce n°47 est basé sur l'inversion de la citation de saint Augustin que l'on peut trouver au §264 du catéchisme lui-même, surtout dans les éditions française et néerlandaise, qu'on peut aussi consulter sur le site web du Vatican. Bien qu'on se réfère à ladite citation de saint Augustin, on lui fait dire son contraire. A partir de là, cette inversion a été traduite dans le Compendium en plusieurs langues, y compris dans les versions allemande et anglaise. Pourquoi est-il si important que le Saint-Esprit procède aussi du Fils ? En faisant abstraction du fait que c'est la vérité révélée, si le Saint-Esprit ne procédait pas du Père et du Fils, le Fils ne serait pas Saint dans la pleine signification de ce terme, et aurait donc besoin d'un don du Saint-

1 Dans le contexte de ce Novus Ordo on peut vraiment parler d'un sens d'émanation à la place d'une procession

2 Avant les années 50 on n'a presque jamais parlé de « *l'Esprit Saint* », mais du Saint-Esprit.

Esprit pour compléter sa Sainteté, et donc ce don viendrait compléter son existence personnelle. Il ne serait donc pas parfait et donc pas Dieu. Et il ne pourrait pas être éternel non plus.

Le catéchisme susmentionné se fait fort de rendre viable la Christologie selon l'Esprit, et il le fait également dans d'autres paragraphes. En particulier lorsque les déclarations sur l'onction du Christ « avec » le Saint-Esprit (*dont nous savons maintenant qu'elles ne sont à entendre que de façon congruente*) sont introduites d'une manière propre à laisser entendre que le Saint-Esprit serait la cause formelle de la Sainteté du Christ. En vérité cependant, la Sainteté du Christ consiste en la « *grâce de l'unité (gratia unionis)* », c'est-à-dire en cette unité des deux natures dans la Personne de Dieu le Fils, qui fut accordée à son humanité assumée au moment même de l'Incarnation. Cela se trouve dans tous les manuels dogmatiques utilisés jusqu'au Concile Vatican II pour la formation des prêtres.

Nous évoquons le nouveau catéchisme pour indiquer clairement que cette hérésie niant la Divinité du Rédempteur dans la nouvelle forme de consécration épiscopale ne s'est pas produite d'elle-même par inattention et comme une coïncidence malheureuse, mais qu'elle se trouve enchâssée dans une hérésie largement répandue qui s'appelle : Christologie selon l'esprit ! Il s'agit donc d'une même pièce, cohérente et donc intentionnelle. Résumons : le nouveau rite de consécration épiscopale et le nouveau catéchisme vont de pair comme poix et soufre. Il existe aussi une édition multilingue de l'évangile venant d'Italie ayant reçu l'imprimatur dans les années 70, et qui a été publiée par une société missionnaire italienne soi-disant catholique afin d'être distribuée dans des hôtels de lieux de pèlerinage tels que Lourdes. La encore, dans les commentaires sur le baptême du Christ par saint Jean dans le Jourdain, il est dit de manière explicite que ce n'est qu'au moment du baptême que Jésus de Nazareth a reçu l'« *illumination* » messianique faisant de Lui le Rédempteur. Cette hérésie est bien connue et condamnée depuis longtemps, parce que les lointains gnostiques l'avaient déjà soutenue dans les premiers âges de l'Église. Dans son livre « *Die Kardinalfehler des Hans-Urs von Balthasar* », Johannes Rothkranz a décrit en détail, il y a de nombreuses années, l'abîme de cette perversion. Le fait que Jésus de Nazareth ait ostensiblement eu un « consécrateur » en Jean-Baptiste a toujours été la doctrine de ce qu'on appelle la « Saint-John-Freemasonry ».

Qui est ou qu'est-ce que le « *spiritus principalis* » ?

Dans les versions grecques des sources liturgiques de la réforme liturgique du Concile Vatican II – qui, soit dit en passant, étaient presque sans exception d'origine pseudo-apostolique – l'expression en question est reproduite sous le nom de « *hegemonikon pneuma* ». Ce « *hegemonikon pneuma* » vient cependant de la philosophie du stoïcisme qui était assez panthéiste. Le « *hegemonikon pneuma* » était l'esprit cosmique omnipotent et inhérent au monde, le pouvoir d'auto-organisation de la matière. Selon les enseignements du stoïcisme, c'est à travers l'évolution de l'univers que cet esprit se crée une expression vivante. Il est donc une sorte d'âme du monde. Le panpsychisme moderne et contemporain puise à nouveau dans cette idée car il pense pouvoir résoudre par-là la prétendue opposition entre l'esprit et la matière. Le jésuite hérétique Teilhard de Chardin était très proche de ces idées. Le progrès, tant idéologique que technique, est donc le phare par excellence du « *spiritus principalis* ».

Comme, dans l'Antiquité, le stoïcisme semblait assez sobre, contrairement au néo-platonisme, beaucoup de penseurs chrétiens en ont été influencés jusqu'au milieu du troisième siècle de l'ère chrétienne, et certains, hélas, y étaient plus que favorable. De nos jours, la secte conciliaire essaie d'imposer l'empreinte du « *hegemonikon pneuma* » sur le Saint-Esprit. Ce « *pneuma* » n'est donc plus le véritable Saint-Esprit qui procède de Dieu le Père et de Dieu le Fils, mais un pouvoir autrefois aveugle et non formé, qui a été donné par le Père au Fils, pour que celui-ci soit à la hauteur de sa mission dans le monde.

Les sources de la Christologie selon l'Esprit

A l'origine, il y avait l'idée suivante derrière la source historique (« *Traditio apostolica* »), qui a donné le modèle pour la nouvelle forme de consécration épiscopale : le « *spiritus principalis* » désignait la Parole de Dieu (*logos endiathetos*) qui prétendument n'était pas encore prononcée à l'origine, et qui, selon cette idée, était ancrée dans l'esprit de Dieu et non pas du tout une personne ; cette parole, non encore prononcée, ne devait devenir une parole ouvertement révélée (*logos prophorikos*) que dans sa mission extérieure dans l'homme Jésus de Nazareth. C'est bien-sûr une stupidité complète ! Comme si le Verbe Éternel n'avait pas été Dieu le Fils en tant que Personne au préalable, et n'était devenu Personne que dans cette mission temporelle !

Depuis le tout début, il y a eu de faux maîtres dont les spéculations non seulement ont échappé à tout contrôle (ce qui malheureusement se serait produit à l'époque pour beaucoup de saints), mais aussi – et c'est crucial – ont incorporé leur philosophie déviante dans les rites afin que ceux-ci puissent refléter leurs idées confuses sur l'univers. Ces auteurs se sont ainsi dotés d'un monument spirituel et liturgique prétendant présenter les conjectures qu'ils avaient écrites comme un enseignement « *traditionnel* » et sûr des apôtres, dont les « *originaux* » venaient de leur être remis. Ainsi, la plupart de ces « *sources* » ont émergé, et plus d'un millénaire et demi plus tard ont été « *découvertes* » et adoptées par le mouvement liturgique. Il s'agit de plusieurs variantes de la dite « *Traditio Apostolica* », du « *Testament du Seigneur* », de la « *Doctrine des Douze Apôtres* », mais aussi des « *Constitutions Apostoliques* ». Les lettres pseudo-clémentines ont également eu une grande influence. A l'époque, aux deuxièmes et troisièmes siècles, lorsqu'on montrait aux hérétiques que leur doctrine n'était pas celle des apôtres et de leurs successeurs, ils inventaient simplement les documents nécessaires pour que leurs hérésies paraissent crédibles.

Le Synode au Latran sous le Pape Saint Martin I

Un synode du Latran sous le saint Pape Martin I^{er} a condamné toutes les tentatives d'introduire de tels documents dans les discussions. Cela s'est produit des décennies avant qu'un autre synode sans approbation papale dans le « *Trullo* », le palais dôme de l'empereur à Constantinople, a failli déclarer authentique le VIII^e livre des constitutions pseudo-apostoliques. Finalement, le *Trullanum* s'est contenté des « *canons apostoliques* » (aussi apocryphes que les « *constitutions* » elles-mêmes) qui étaient attachés à ce livre, mais la condamnation faite par le Synode romain du Latran quelques décennies plus tôt avait volontairement une portée si générale qu'elle a condamné d'emblée tous ces documents [Synode du Latran 649, Denz. 274].

En particulier, le Synode du Latran sous le pape Martin I^{er} a insisté pour dénoncer et exclure tous ceux qui, sous une apparence extérieure de piété, tentaient de manière présomptueuse d'ébranler les cinq pierres angulaires inamovibles de l'Église (qui étaient à l'époque les cinq conciles œcuméniques) avec de prétendus documents non reconnus, des arguments encore jamais entendus, des livres, des actes de débat, des faux témoignages,

des synodes inventés, et – c'est maintenant le crucial – **avec des rites d'ordination invalides (ordinationes vacuas), qui n'avaient aucune reconnaissance canonique**, dans l'intention de détruire les fondations que les saints Pères avaient jadis posées.

Saint Pape Martin I^{er} a payé sa fermeté par le martyre (son successeur de l'époque du Tullanum faillit subir le même sort). Il fut arrêté par l'empereur byzantin et condamné à mort. Après avoir été sévèrement flagellé, il ne fut pas condamné à la peine capitale, mais l'excès des mauvais traitements pendant sa captivité causa sa mort en exil sur les Chersonese, aujourd'hui en Crimée. L'Église l'honore comme martyr et célèbre sa fête le 12 novembre. La secte conciliaire a aboli sa fête et déplacé son jour de commémoration (rendu non obligatoire) au 13 avril, à proximité du jour de commémoration du calendrier byzantin (14 avril). Le pontifical Paul VI est donc taché du sang d'un pape martyr.

Le Concile d'Ephèse condamnait déjà ce qu'on appelle aujourd'hui la Christologie selon l'Esprit

Depuis longtemps sont condamnées des affirmations prétendant que Jésus Christ aurait eu besoin d'une puissance étrangère différente pour exercer son pouvoir divin miraculeux, que c'est pour cette raison que l'« esprit » lui aurait été donné de l'extérieur et que donc le Rédempteur n'aurait pas travaillé dans son propre Esprit. Le saint Patriarche Cyrille d'Alexandrie a formulé cette condamnation contre Nestorius au Concile d'Éphèse [*can. 9, Denz. 121*]. Ce Concile, qui défendait par-dessus tout le titre honorifique de Notre-Dame en tant que Mère de Dieu, défendait aussi le Filioque, c'est-à-dire la doctrine de la procession du Saint-Esprit depuis le Fils. Et cela signifie qu'aujourd'hui la nouvelle forme de consécration épiscopale de Paul VI fait précisément l'objet de cette condamnation. La nouvelle forme ne dit-elle pas que la puissance du Seigneur lui a été accordée en vertu d'un principe étranger ?

La plus ancienne confirmation du dogme de Filioque déjà sous le Pape Damase

C'est encore la plus ancienne affirmation du Filioque par un décret du Pape saint Damase à l'occasion d'un Synode romain en l'an 382 : « *Le Saint-Esprit n'est pas seulement l'Esprit du Père ou du Fils seulement, mais l'Esprit du Père et du Fils* ». S'il est l'Esprit des deux, alors le Saint-Esprit doit aussi

procéder du Fils, de sorte que le premier n'est pas donné au dernier comme un don afin de le rendre puissant ! Ne laissez personne vous persuader du contraire. La secte conciliaire essaiera de vous faire croire que « *don* » est l'un des noms du Saint-Esprit. Mais, comme Thomas d'Aquin l'enseigne, on le nomme ainsi parce qu'il est donné aux fidèles, et non parce qu'il est donné au Fils.

Les mensonges des réformateurs liturgiques

La Christologie selon l'esprit tourner les choses comme si le Seigneur avait eu besoin d'être sanctifié par un principe extérieur, qui était censé établir son sacerdoce. C'est un gros mensonge !

On a également menti quand, à l'occasion de l'introduction de la nouvelle consécration épiscopale, on a affirmé officiellement que les Syriques occidentaux et les Coptes utilisaient une grande partie de ce rite. Le rite syriaque occidental concerné n'est pas une consécration épiscopale mais la liturgie d'intronisation du patriarche nouvellement élu qui est déjà évêque. Ce n'est donc pas du tout un sacrement ! De plus, Lécuyer a utilisé de fausses traductions. Dans les textes latins de ses sources, par exemple, à un moment donné, le pronom féminin « *quam* » a été remplacé par un « *quem* » masculin, de sorte qu'une fausse référence à l'intérieur de la phrase a été faite. Il fallait donner l'impression que le Christ devait d'abord recevoir le « *spiritus principalis* », ce qui n'est pas du tout suggéré dans le texte original.

Un autre texte prétendument concluant dans les documents des réformateurs s'est avéré ne pas être la prière de consécration d'un évêque maronite, mais une prière pour l'onction de la tête. Cette partie n'est donc pas non plus sacramentelle. Cependant, en ce qui concerne le rite copte, le terme « *hegemonikon pneuma* » est utilisé d'une manière telle qu'aucun dogme n'est violé. Il n'y est jamais dit que le Fils doit d'abord recevoir l'Esprit qui lui manquerait autrement. D'ailleurs, la phrase en question contenant le terme « *hegemonikon pneuma* » n'est pas non plus la forme de consécration. Dans l'ordination copte d'un père-abbé, cette expression est utilisée au moment de l'imposition de mains, mais il est tout à fait clair que l'ordination d'un père-abbé n'est pas un sacrement.

Sens panthéiste de l'expression « spiritus principalis »

Dans les Saintes Écritures, nous ne rencontrons l'expression « *spiritus principalis* » qu'une seule fois, dans le Psaume 50. Selon le commentaire sur les Psaumes de saint Robert Bellarmin, David demande ici de Dieu le charisme particulier de sa dignité royale. Le roi n'était cependant pas prêtre ! Si la secte conciliaire fait une si grande affaire autour de cette expression « *hegemonikon pneuma* », c'est parce qu'elle proclame elle-même son application panthéiste. Quand, dans un *bosquet sacré* d'animistes, de concert avec les sorciers ou les guérisseurs africains au Togo et dans le cadre de la cérémonie d'un culte païen de la nature, Jean-Paul II a mélangé de la farine de manioc et l'a versé sur la terre comme un rituel de fertilité, ce n'était pas une posture avunculaire libérale de sa part. Il était profondément convaincu que l'« *hegemonikon pneuma* », l'esprit cosmique, était aussi actif dans les rites de ces conjurateurs du diable. Ce n'était pas un amusement pour lui de partager avec les Indiens le calumet de la paix. Jean Paul II n'était pas moins convaincu de la présence de Wakan Tanka que les indiens Lakota eux-mêmes qui lui ont remis une plume d'aigle. Car tous ces païens ne connaissent aucune différence entre Dieu et le monde. Pour eux, le monde est le corps du Créateur. La construction des nouveaux rites de l'*Église conciliaire* et leur utilisation pratique doivent donc être compris comme le *lien théurgique et magique* avec l'omniprésent, l'*esprit cosmique*, qui se manifeste aussi dans ces religions païennes, ou disons mieux : juste là, ça a toujours fonctionné et ça fonctionne encore. Les pseudo-christi [faux christ] prédits par le Rédempteur dans Mc. 13.22 ne sont pas seulement des pseudo-rédempteurs et des trompeurs : ce sont les faux prophètes avec la fausse onction de l'« *hegemonic pneuma* ». Cette fausse onction est aussi le sujet principal de leur proclamation : « *Regardez, je suis un Christ comme Jésus-Christ, et j'ai reçu l'onction qu'il a reçue !* » Et c'est exactement sur cela que repose la Christologie selon l'esprit !

Après tout ce qui a été dit, le fidèle catholique doit se tenir à l'écart de tous les sacrements de la secte conciliaire non valablement administrés qui sont de fausses contrefaçons, mais aussi de toutes les simples simulations aussi vaines de rites traditionnels, si le ministre n'est pas un prêtre valablement ordonné. Pensons par exemple à la Fraternité Saint Pierre ou à l'Institut du « *Bon*

Pasteur»³ainsi que l'Institut du « Christ Roi Souverain Prêtre ». Il faut aussi garder à l'esprit les dimensions eschatologiques d'un tel effondrement du sacrement de l'Ordre sacré. Le diable ne laisse rien au hasard pour détruire la Sainte Messe, ou du moins pour rendre sa célébration impossible, même s'il ne peut y réussir qu'à la fin des temps. Regardons les signes des temps !

Sources

Stopka, Thilo Alexander: „Geist-Christologie und das Pontifikale Pauls VI. – Der unheimliche Einfluß einer Modetheologie auf die Bischofsweihen der sogenannten Konzilskirche“. Editions Saint-Remi, Cadillac 2017. Imprimé sur demande.

Stopka, Thilo Alexander: „Die Frage der Gültigkeit der Priester- und Bischofsweihen nach dem Ritus Pauls VI.“ – Editions Saint-Remi, Cadillac 2007. Imprimé sur demande.

Rothkranz, Johannes: „Die dreifache Ungültigkeit der neuen Bischofsweihe“. – Pro Fide Catholica, Verlag Anton Schmid (o. J.).

Site Web, « ***rore-sanctifica.org*** » ; cette page évalue toutes les sources du *Consilium liturgique sous Annibale Bugnini, qui sont conservées à l'Institut liturgique allemand (Deutsches Liturgisches Liturgisches Institut) à Trèves.*

Menke, Karl-Heinz: „Das heterogene Phänomen der Geist-Christologie“, (un essai, publié dans la publication commémorative du 80e anniversaire du cardinal Walter Kasper : „Mein Herr und mein Gott – Christus bekennen und verkünden“, publié par : George Augustin, Klaus Krämer, Markus Schulze, Freiburg – Basel – Wien 2013).

3 Nous ne parlerons pas ici de certains prêtres, qui se disent sédévacantistes, mais dont le sacerdoce est douteux parce qu'ils ont reçu le baptême moderne. Ce baptême est aussi infesté de Christologie selon l'esprit que la nouvelle consécration épiscopale (voir la consécration moderne des eaux baptismales).

Fuentes

Stopka, Thilo: Geist-Christologie und das Pontifikale Pauls VI. – Der unheimliche Einfluß einer Modetheologie auf die Bischofsweihen der sogenannten Konzilskirche. Editions Saint-Remi, Cadillac 2017. Druck auf Bestellung.

Stopka, Thilo: Die Frage der Gültigkeit der Priester- und Bischofsweihen nach dem Ritus Pauls VI. – Editions Saint-Remi, Cadillac 2007. Druck auf Bestellung.

Rothkranz, Johannes: Die dreifache Ungültigkeit der neuen Bischofsweihe. – Pro Fide Catholica, Verlag Anton Schmid (o. J.).

Y para todos los que tienen un buen dominio de la lengua francesa:

Sitio web, '**rore-sanctifica.org**'; esta página evalúa todas las fuentes del Consilium Litúrgicum bajo Annibale Bugnini, que se guardan en el Instituto Litúrgico Alemán en Tréveris.

Menke, Karl-Heinz: “Das heterogene Phänomen der Geist-Christologie” (un ensayo, publicado en el escrito-homenaje para el octogésimo cumpleaños de Walter Cardinal Kasper: “Mein Herr und mein Gott – Christus bekennen und verkünden”, emitido por George Augustin, Klaus Krämer, Markus Schulze, Freiburg – Basel – Wien 2013).

Referencias al tema tomadas de las obras de Santo Tomás de Aquino:

In Sent. lib. III, d.2, q.2, a. 2, qq. 1, 2: ¿Fue la naturaleza humana asumida mediante la gracia? ¿Asumió el Hijo de Dios la carne por medio del Espíritu Santo? Estos dos artículos del Comentario de las Sentencias corresponden a los de San Buenaventura mencionados anteriormente.

III. q.6 a.6 : ¿Asumió el Hijo de Dios la naturaleza humana mediante la gracia?

III. q.7 a.13 : ¿La gracia habitual de Cristo es una consecuencia de la unión?

Comp. theol. cc. 54, 67, 202, 203, 209, 210, 211 : Doctrina de las relaciones inmanentes en Dios. Rechazo de varias herejías cristianas tempranas de la época de Pablo de Samosata y Fotino hasta Nestorio.

de Verbo incarnato aa. 2, 4

S. c. G. IV. cc. 4, 9, 24, 28, 34, 38, 41: Rechazo de varias herejías cristianas tempranas desde la época de Pablo de Samosata y Fotino hasta Nestorio.

Contra errores graecorum I, c. 9 : ¿En qué sentido debe el Espíritu Santo ser entendido como el medio entre el Padre y el Hijo? Aclaración de un malentendido de la teología de los santos Padres griegos de la Iglesia.

C. E. Gr. 1, 21 : ¿Cómo debe entenderse la afirmación ‘Dios hizo al hombre Dios’?

C. E. Gr. 1, 27 : ¿Cómo entender la afirmación de que el aliento de vida que Dios insufló en la cara del primer hombre Adán no es el alma racional, sino la efusión del Espíritu Santo?

C. E. Gr. 2, 4 : ¿Cómo se puede entender esto? ¿Que el Hijo obra a través del Espíritu Santo?